

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 20 Janvier

## L'IMPOT SUR LES SUCCESSIONS

Voici une question qui intéresse au plus haut degré tous les citoyens et dans laquelle la politique et l'esprit de parti n'ont absolument rien à voir.

On sait que d'après la loi sur l'enregistrement actuellement en vigueur, les droits sont perçus sur la totalité de l'actif brut de la succession, alors même qu'elle est grevée d'un passif important et peut-être supérieur à l'actif.

Cette disposition a soulevé depuis longtemps de légitimes critiques, et la modification de cette loi qui sanctionne l'injustice a été bien des fois réclamée. Mais aucune réforme n'a encore abouti.

Pourtant, il serait logique et conforme à l'équité, ce nous semble, que le fisc ne prélèvat pas l'impôt sur le passif, sur les dettes de la succession, mais seulement sur l'actif.

Cela serait si évident, si conforme au bon sens et au principe de justice, que l'on se demande comment il peut encore en être autrement.

Cette réforme que nous attendons encore en France, a été réalisée dans la plupart des pays étrangers.

Partout on a essayé de distraire les dettes sans exposer le Trésor à des pertes, car c'est surtout sur ce point qu'a porté la controverse dans les débats parlementaires. On craint que les fraudeurs ne privent le Trésor d'un revenu important. C'est là le grand argument contre la déduction du passif.

Sans doute, il n'y a pas d'impôt, pas de système fiscal au sujet duquel on ne puisse invoquer la possibilité de la fraude. C'est le droit et le devoir du législateur d'assurer au Trésor toutes les garanties nécessaires ; mais c'est aussi son devoir de mettre dans l'impôt toute la justice possible. Or, la règle de la non déduction des dettes, voilà manifestement l'iniquité.

Deux personnes recueillent une succession de même importance par la valeur des biens qu'elle comprend, 100,000 fr. par exemple. L'une de ces successions est grevée de 90,000 fr. de dettes, tandis que l'autre n'en supporte aucune et n'a qu'un actif libre de toutes charges. Les deux héritiers sont loin de recueillir le même héritage puisque l'un reçoit cent mille francs et l'autre n'en reçoit que dix mille. Et cependant, s'ils ont le même degré de parenté vis-à-vis du défunt, s'il s'agit, par exemple, de deux neveux héritant de leur oncle, ils devront verser au Trésor la même somme. Il en serait ainsi, alors même que dans l'une des successions le passif dépasserait l'actif.

N'est-ce pas le comble de l'injustice ?

On prétend légitimer cette iniquité en disant que « ce qui est frappé par l'impôt, c'est la transmissions des biens. » Et l'on ajoute que « de même qu'un propriétaire paye l'impôt foncier et les autres impôts sans que le fisc déduise les dettes qui grèvent ces biens, de même l'héritier qui recueille une succession doit payer l'impôt de mutation sans tenir compte du passif. »

Eh bien ! nous disons, nous, que cette manière d'apprécier la question repose sur une conception fautive du droit de mutation.

Qu'est-ce que ce droit ?

C'est le paiement du service que l'Etat rend à l'héritier en consacrant d'une manière authentique la dévolution des biens, et en garantissant par ses lois la libre jouissance.

Par conséquent, si la succession est grevée de dettes, l'héritier ne doit payer que proportionnellement à ce qu'il recueille, c'est-à-dire au service qu'il reçoit de l'Etat. Cela n'est pas contestable.

L'héritier acceptant une succession grevée, en partie ou en totalité, d'un passif, devient par ce fait le débiteur, à la place du défunt, des créanciers de la succession et il est tenu d'en acquitter les dettes. En ne déduisant pas ces dettes, on impose injustement à l'héritier des charges qui peuvent

être très lourdes, surtout si les circonstances ne lui permettent guère de renoncer à la succession qui lui est dévolue.

D'ailleurs, on ne saurait alléguer aucune raison sérieuse, acceptable, en faveur de l'impôt sur les successions tel qu'il est aujourd'hui en vigueur. La déduction des dettes s'impose comme une nécessité en vertu du principe d'équité qui doit servir de base à toute législation fiscale.

Aussi nous comprenons que bon nombre d'hommes politiques se soient émus de la situation et aient songé à faire cesser cette injustice.

Nous espérons qu'ils porteront la question devant le Parlement et que la législature actuelle ne s'écoulera pas sans qu'elle soit résolue conformément à la règle de la stricte équité.

L'état de choses actuel n'a que trop duré.

\* \*

## INFORMATIONS

### La répartition de l'Emprunt

Le Journal officiel publie un décret qui, après avoir fixé à 5.875 % le coefficient de réduction des souscriptions à l'Emprunt, décide qu'il est alloué 3 fr. de rente à toute souscription qui se trouve réduite de 3 fr. par l'application de ce coefficient de réduction.

Les souscriptions auxquelles l'application de ce taux attribuera un chiffre de rente supérieur à 3 fr. seront liquidées dans les conditions énoncées au paragraphe 3 de l'article 10 du décret de M. Rouvier.

### Interpellation

On assure que le comte Armand intervenant sur l'interpellation Pichon, déclarera au nom de la droite, qu'aucun grand parti politique français ne songe à rétablir le pouvoir temporel du Pape et à détruire l'unité italienne.

### Une loterie d'un milliard

M. Hennet de Goutel, président du comité central des actionnaires et obligataires de Panama, vient d'adresser aux présidents des comités régionaux une lettre dans laquelle il leur annonce

qu'il a trouvé une combinaison qui pourrait, selon lui du moins, sauvegarder les intérêts des porteurs de titres, tout en fournissant les moyens d'achever le canal.

Cette combinaison consisterait dans une succession de loteries annuelles de cent millions chacune et comportant chacune vingt millions de lots, ainsi répartis :

Un lot de cinq millions.

Deux lots de un million.

Six lots de cinq cent mille francs.

Cent lot de cent mille francs.

Deux conditions seraient nécessaires pour que cette combinaison pût aboutir.

La première condition serait que le gouvernement intervint et que les Chambres donnassent leur autorisation.

Ce premier point paraît d'autant plus douteux que, contrairement aux assertions de M. Hennet de Goutel, aucun des membres du gouvernement n'aurait promis son concours.

La seconde condition serait que les billets de cette loterie, qui devraient être, dit-on, de cent francs et qui, bien entendu, ne rapporteraient aucun intérêt, pussent être souscrits par le public.

Or, les dernières tentatives de ce genre qui ont été faites ne permettent guère de croire que le projet de M. Hennet de Goutel puisse réussir au point de vue financier, même s'il avait obtenu l'approbation des pouvoirs publics.

Il est donc probable que ce ne sera pas encore cette combinaison qui sauvera cette grandiose et malheureuse affaire de Panama. En attendant, les administrateurs et les autres personnages qui se sont enrichis dans cet immense désastre auront bientôt doublé le cap des trois années après lesquelles ils seront délivrés de toute responsabilité pénale.

A voir la marche de la liquidation et l'étrangeté des moyens des sauvetage proposés, on dirait vraiment que c'est là le seul but auquel on se soucie réellement d'atteindre.

### 2,000 kilomètres à pied

M. Alexandre de Winter, l'officier russe dont nous avons déjà parlé, est arrivé samedi à Meaux, à 11 h. 1/2, où il a été reçu par les officiers de la garnison, qui lui ont offert à déjeuner. Deux de ces messieurs l'ont ensuite accompagné pendant 10 kilomètres, et cet intrépide marcheur s'est arrêté à Bondy, à 6 heures.

Parti de Schopenitz le 11 décembre, il s'est arrêté seulement : 3 jours à Dresde ; 4 jours à Wurzburg, en Bavière, et un jour à Metz. Il aura donc marché 30 jours, pendant lesquels il a franchi une distance d'environ 2,000 kilomè-

— Ah oui, fit la mère Marie, oui, sortons car, si je ne me retenais pas, je lui casserais les pattes, à ce vieux grigou-là...

Cré nom ! j'ai envie d'aller conter cela sur le marché,

— Je vous le défends, dit Mme Constant.

— Soit, fit la bonne femme, on fera ce que vous voulez. Voyez-vous, si vous aviez pris les cent sous de ce misérable, je vous en aurai voulu toute ma vie, mais vous avez été grande et belle, foi de mère Marie, cré nom !

Elles descendirent l'escalier et se trouvèrent dans le cloître.

En ce moment les prêtres et les chœurs sortaient de l'église conduisant un mort en chantant :

— *Clamavit ad te, Domine...*

Mme Constant, chancelante, s'appuya sur le bras de la marchande de marée.

— Mère Marie, dit-elle, ce sera bientôt mon tour : promettez-moi de me suivre jusque là-bas, car vous serez peut-être seule... je suis si pauvre !...

— Cré nom fit la bonne femme, est-ce que je peux vous abandonner ?

Et saisissant Mme Constant par la tête, elle l'embrassa, trois fois, inondant son visage de toutes les larmes de son cœur.

III

### UN HUISSIER COMME ON EN VOIT PEU

Quinze jours à peine s'étaient écoulés depuis la visite de Mme Constant à M. Chevalier.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT. 3

LE

## Conscrit de Corbeil

PAR AUGUSTE VILLIERS

II

CE BON M. CHEVALIER

— A moi ? fit M. Chevalier en tressautant sur son fauteuil, parce que j'ai eu le malheur... pardon l'honneur, si vous voulez, de tenir cet enfant sur les fonds baptismaux ? Mais que voulez-vous que je vous dise, ma chère enfant ? Je n'y puis rien. Sans vous le dire, j'ai vu vos créanciers, ils ne veulent plus attendre.

Eh ! mon Dieu, laissez les faire ils ont pour eux la loi.

— Je le sais, fit Mme Constant d'une voix plus ferme.

Et peut-être pour la première fois un regard de colère passa dans ses yeux bleus.

Il est inutile de dire que la mère Marie bouillait dans son coin, Jean-Pierre lui-même semblait comprendre : immobile, il était de marbre.

— Eh bien, alors ?... dit le vieillard, avec un geste qui signifiait :

— Allez-vous en et laissez-moi !

Mme Constant, plus pâle que jamais se leva

toute droite.

— Monsieur, dit-elle d'une voix forte, voulez-vous me prêter deux cents francs dont j'ai besoin pour ne pas mourir ?

— Non, fit M. Chevalier, à moins que vous n'ayez une garantie.

— Une garantie ? dit la jeune femme.

— Oui, quelqu'un qui réponde pour vous.

— Je réponds ! moi, s'écria la mère Marie.

Le vieux eut un rire sec.

— Je parle sérieusement dit-il ; vous n'avez personne de solvable, par conséquent je ne puis rien faire pour vous.

Et il se leva, montrant la porte.

La mère Marie était déjà debout. Elle avait compris l'injure qui lui était faite, elle n'était pas femme à s'en aller sans répondre.

Mais Mme Constant l'arrêta d'un geste.

Puis, digne et solennelle elle se leva à son tour.

— Jean-Pierre, à genoux ! dit-elle.

Et Jean-Pierre, sans comprendre, se mit à genoux pensant que c'était pour implorer le crucifix en bois noir.

Mme Constant s'agenouilla à son tour, belle dans ses pauvres vêtements noirs : elle ressemblait à quelque Madelaine repentante.

Monsieur, dit-elle d'une voix étranglée par l'émotion, au nom de ma mère, que vous avez aimée, au nom de mon fils qui est de votre sang, faites nous la charité.

Et elle attendit.

Le moment était solennel et navrant.

Le petit Jean-Pierre pleurait sans savoir pourquoi.

La mère Marie se cachait dans le coin le plus





CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Bearn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — et plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations balnéaires des Pyrénées et des bords du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 225 fr. — 2<sup>e</sup> classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.  
2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> itinéraires : 1<sup>re</sup> classe, 180 fr. — 2<sup>e</sup> classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Excursions aux Stations balnéaires des Pyrénées.

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz, et Salies-de-Bearn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une Gare située à 500 kil. au moins de la station balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'Aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

OUTILLAGE POUR AMATEURS

Fournitures pour le Découpage

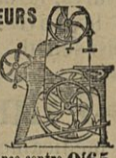
FABRIQUE DE TOURS et SCIÉS-MÉCANIQUES

OUTILS DE TOUTES SORTES - BOITES D'OUTILS

TIERSOT, 84, rue des Gravilliers, 16, Paris

HORS CONCOURS 1889

Le Tarif-Album (250 pages, 600 grav.) franco contre 0'65.



De l'aveu de tout le corps médical, la Quinine de Pelletier est le roi des médicaments: introduite dans de petites capsules rondes, portant comme garantie de pureté le nom de Pelletier, elle n'a pas d'amertume et agit beaucoup plus vite que les pilules et cachets. Elle possède une action sûre et rapide contre les maux de tête, les migraines, les névralgies, les fièvres intermittentes et paludéennes, les douleurs rhumatismales, la goutte, et soutient les forces des personnes fatiguées par le travail, les voyages, les veillées; une capsule fait plus d'effet qu'un grand verre de vin de quinquina.

DÉJEUNER DES DAMES

Pour remplacer le chocolat, de digestion souvent difficile, et le café au lait, dont les effets débilitants sont si nuisibles à la santé des dames, beaucoup de médecins recommandent le Raoubout de Delangrenier, aliment très agréable et très nutritif, qu'ils ordonnent déjà aux enfants, aux personnes âgées ou anémiques, en un mot à tous ceux qui ont besoin de fortifiants. Dépôt, 53, rue Vivienne, Paris, et dans chaque ville.

Valeurs argentines

Les porteurs d'obligations *Corloba, Mendoza, Santafé, Catamarca, Corrientes* et toutes Valeurs argentines sont priés de se mettre immédiatement en relation avec la Banque générale des Chemins de fer et de l'Industrie, 19, rue de Londres à Paris ou avec une des succursales de cet établissement en province: à *Alger, Amiens, Angers, Béziers, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nîmes, Perpignan, Rouen, Toulouse, Tours*, à l'effet de recevoir une communication très importante URGENT.

*Sirope de Regnaud, Pâte de Regnaud, sédatifs et bronches; médicaments éprouvés contre enrrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, etc. — Sirope, 2 fr. 50 le fl. — Pâte, 1 fr. 50 la boîte. — 49, r. Jacob, Paris, et toutes pharmacies.*

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les *Ecoulements anciens ou récents*. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

Le vin de Peptone de Chapoteaut contient la viande de bœuf digérée par la pepsine; il est beaucoup plus actif que les jus et extraits de viande; on nourrit avec lui les anémiques, les convalescents, les phisiques, les malades privés d'appétit, dégoûtés des aliments ou ne pouvant les supporter par suite maladies graves.

LA PLUME POUR TOUS

Tel est le nom d'un Office de Rédaction que M. Canet vient d'ajouter à son Agence de Publicité, fort en renom à Toulouse.

Quatre rédacteurs spéciaux sont attachés à l'Administration, avec un rédacteur en chef: M. Léon Valéry, un vétérinaire du journalisme quotidien, membre de l'Académie des Jeux-Floraux.

Brochures commerciales et industrielles, Mémoires judiciaires, Prospectus et Réclames, Pétitions et Demandes administratives, Discours, etc. La Plume pour Tous se charge de tout ce qui relève de l'art d'écrire, depuis les professions de foi jusqu'aux acrostiches et madrigaux.

Nous ne serions pas surpris que la Plume pour Tous, ainsi outillée, obtint le succès que nous lui souhaitons.

VIGNES AMÉRICAINES

PAR MILLIONS A LA VENTE

de plants directs, porte-greffes et de plants greffés-soudés PRIX TRÈS MODÉRÉS

S'adresser au propriétaire: M. Victor COMBES

Chevalier du Mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot)

Envoi franco du prix-courant sur demande

VIENT DE PARAITRE:

Expériences pratiques sur la Culture des Vignes américaines

PAR M. VICTOR COMBES

En vente chez l'auteur et principaux libraires

PRIX: 3 fr. FRANCO-POSTE

Etablissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M<sup>me</sup> Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

ARMES & QUINCAILLERIE

ANCIENNE MAISON LÉON DELRIEU

E. LANDREVIE, Successeur

Boulevard Léon Gambetta, 87, CAHORS (Lot).

Débit de poudre de chasse et de MINE, DYNAMITE.

Grand assortiment d'armes de tous système, tels que: Fusils Lefauchaux à Broche et à Percussion centrale, carabines, revolvers, etc., à 15 pour % de rabais sur tous les tarifs de St-Étienne, garantis sur facture.

A VENDRE

UN CHAI, servant d'écurie et remise, situé à Cahors-rue des Elus, dépendant de la succession de M<sup>e</sup> Pouzergues, ancien avoué.

Pour traiter s'adresser à M<sup>e</sup> LESCALE, notaire, à Cahors.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA

GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, climats de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

de revivendra qu'à 36 fr. 75

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

La 1<sup>re</sup> liv. A15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente dans tous les libraires

et un spécimen gratuit à PUYAUD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 15 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> liv.

75 CENTIMES la série de la série de 5 liv. et 5 cartes

15 CENTIMES avec carte colorée

Le propriétaire-gérant: LAYTOU.

HONORÉ Photographie  
77, BOULEVARD GAMBETTA, 77  
CAHORS

ALPH. SÉGUELA, FILS

PÉPINIÉRISTE-VITICULTEUR

CAHORS. — 14, Avenue de la Gare, en face l'ancienne gare. — CAHORS

VIGNES AMÉRICAINES, ARBRES & ARBUSTES

Plants greffés: en alicante H. Bouschet, auxerrois-méreau, et autres variétés du pays.  
Producteurs directs: racinés et boutures tels que Othello, Herbenonts, Jacquez, etc.  
Boutures riparia: tomenteux et glabres pour le greffage sur table  
Racinés riparia: pour le greffage sur table et la plantation à demeure.

Arbres fruitiers, Arbres et Arbustes d'ornement; Arbres pour avenues, Chênes truffiers

PÉPINIÈRES A GAILLAC

Constructions Rustiques, entreprise de jardins avec plans et devis. Rocailles Artificielles.